

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le 17 **janvier 2023** à 18h15, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Poste vacant
Siège #2 - Monsieur Ariel Bilodeau
Siège #3 - Madame Colette Brulotte
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Est absent :

Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère

Les membres présents forment le quorum. Madame Mélissa Beaudoin, directrice générale par intérim, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 18h18.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

2023-01-17

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - Poste d'adjointe à la direction
 - 4.1 - Entérinement de la composition du comité de sélection
 - 4.2 - Nomination de la candidate proposée par le comité de sélection
 - 4.3 - Contrat de travail
 - 4.4 - Conditions salariales
 - 4.5 - Date d'entrée en fonction
- 5 - VARIA
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-18

4 - Poste d'adjointe à la direction

4.1 - Entérinement de la composition du comité de sélection

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'adjointe à la direction générale.

CONSIDÉRANT l'autorisation du conseil municipal de procéder à l'affichage du poste.

CONSIDÉRANT qu'une élue municipale a posé sa candidature.

CONSIDÉRANT l'obligation faite par le code d'éthique des élus municipaux, d'éviter tout conflit d'intérêt.

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il est recommandé de nommer un comité de sélection formé majoritairement d'élus municipaux de l'extérieur.

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Colette Brulotte

D'ENTÉRINER la composition du comité de sélection avec les personnes suivantes :

- René Allen, maire de Ste-Aurélie
- Rachel Goupil, mairesse de St-Camille
- André Boutin, maire suppléant de St-Louis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-19

4.2 - Nomination de la candidate proposée par le comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le jeudi 5 janvier 2023

CONSIDÉRANT QUE suite à ses délibérations, le comité a recommandé unanimement la candidature de Madame Nancy Dumas;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Sylvain Gilbert

DE nommer Madame Nancy Dumas au poste d'adjointe à la direction générale;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-20

4.3 - Contrat de travail

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

D'OCTROYER à Madame Nancy Dumas les conditions de travail prévues pour le poste d'adjointe à la direction générale, incluant 2 clauses spécifiques :

- période de probation de 3 mois à partir de son entrée en fonction;
- en l'absence de la directrice générale, référer les demandes du chef d'équipe actuel de voirie au maire ou à la mairesse. En l'absence de maire ou de la mairesse, référer au maire suppléant.

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Madame Mélissa Beaudoin à signer le contrat avec la nouvelle adjointe à la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-01-21

4.4 - Conditions salariales

CONSIDÉRANT le nombre d'années d'expérience pertinentes à la fonction.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

D'intégrer Madame Nancy Dumas au niveau 4 de la grille salariale d'adjointe à la direction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-01-22

4.5 - Date d'entrée en fonction

CONSIDÉRANT l'avis à être donné à son employeur actuel, l'entrée en fonction de Madame Nancy Dumas est fixée au 23 janvier 2023.

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2023-01-23

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

QUE la séance soit levée à 18h33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Lucie Gagnon
Mairesse

Mélissa Beaudoin
Directrice générale par intérim

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse